

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

N° 17-DCM-DGS-077

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIN à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2017

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND
Yves PARENT à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON – Valérie AUBRY (*sortie momentanément n'a pas participé au vote*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre des dispositions de la Loi NOTRe, M. le Préfet a prononcé, par arrêté du 14 avril 2017, la dissolution à compter du 1^{er} juillet 2017, du Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public et d'Électrification Rurale du Sud-Var, dit SIEPERS, auquel adhérait notre commune.

L'exercice de cette compétence sera dès lors repris par le SYMIELEC-Var (Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var).

La majorité municipale avait fait le choix depuis son installation de ne pas favoriser le cumul d'indemnité des conseillers municipaux entre mandat municipal et fonctions au sein des établissements périphériques au sein desquels ils sont amenés à siéger.

Il convient donc aujourd'hui de prendre en compte les disparitions de syndicat à venir et de modifier en conséquence l'attribution des indemnités de fonction à élu concerné.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24,

Vu, la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu, l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Var,

Vu, l'arrêté préfectoral du 14 avril 2017 portant dissolution au 1^{er} juillet 2017 du Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public et d'Électrification Rurale du Sud-Var,

Vu, les délibérations du Conseil municipal en date des 25 avril, 26 mai, 15 décembre 2014, et 5 décembre 2016, numérotés respectivement 14-DCM-DGS-036 ; 14-DCM-DGS-071 ; 14-DCM-DGS-165, 16-DCM-DGS 136

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- **L'attribution à compter du 1^{er} juillet 2017, d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal supplémentaire, Monsieur Michel LUCIANI, titulaire d'une délégation, à hauteur de 6 % de l'indice légal de rémunération de référence 1015 ;**
- Conformément à la réglementation la présente délibération est accompagnée, en annexe, d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal à la même date.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

27 Voix POUR

1 Abstention (Stéphane BELTRA)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

